

# LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 18 - OCTOBRE 2011

## LE TENNIS DE TABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Du 11 au 13 novembre 2011, Paris accueille à la Halle Carpentier, la 32<sup>e</sup> édition de la coupe du monde individuelle messieurs de tennis de table. Un moment opportun pour dresser un état des lieux de la discipline en Île-de-France. D'autant qu'elle sera également sous les projecteurs en 2013 dans le cadre cette fois, des championnats du monde au Palais Omnisport de Paris-Bercy.

### Paris, point d'origine de la diffusion du tennis de table en France

Alternativement appelé Pim-pam, Whiff-whaff ou encore Ping-pong selon les périodes et les continents, le tennis de table est né il y a environ 130 ans en Angleterre. À son origine, il s'agit d'un divertissement que l'on pratique dans les salons mondains. Le matériel est simple : un coffret de jeu comprenant un filet que l'on fixe sur la table du salon ou sur la table de billard, deux raquettes et une balle. La Fédération française de tennis de table (FFTT) est créée à Paris en 1927<sup>(1)</sup>, soit une quarantaine d'années plus tard, avec seulement deux clubs en activité à ses débuts, localisés à Paris.

Le tennis de table se répand plus largement à partir des années 1930, lorsqu'il pénètre les salles de café et remplace peu à peu le billard. Il reste cependant pratiqué, comme beaucoup de sports à cette époque, par les «gens du monde», en particulier les joueurs et joueuses de tennis qui s'adonnent à ce jeu l'hiver en attendant les beaux jours pour reprendre le chemin des courts. En

1933, la 8<sup>e</sup> édition des championnats du monde se déroule à Paris pour la première fois. La FFTT souhaite donner au tennis de table l'image d'une activité résolument sportive. Ce sera sa deuxième participation, alors que les championnats se déroulent chaque année depuis 1926. La France se place en 5<sup>e</sup> position, derrière la Hongrie, la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Pologne, nations dominantes à cette époque avant que le Japon, la Corée et la Chine n'installent leur suprématie dans les années 1960. Aujourd'hui, les Européens rivalisent de nouveau avec les nations asiatiques dans les compétitions, même si celles-ci restent les maîtres en la matière et sont les principales tenantes du titre dans les grandes compétitions, en messieurs comme en dames.

### Entrée aux JO et professionnalisation de la discipline

En Île-de-France, le tennis de table occupe la 10<sup>e</sup> place des sports olympiques avec un peu plus de

(1) Naissance de la fédération internationale en 1926.

**Figure 1 - Les 15 principales ligues franciliennes olympiques**

Ligues	Licences 2009-2010
Tennis	246 513
Football	239 998
Equitation	99 282
Judo-jujitsu et disciplines associées	99 086
Natation	55 496
Basketball	48 899
Handball	47 319
Gymnastique	46 208
Athlétisme	35 391
Tennis de table	33 128
Badminton	28 845
Tir	20 194
Escrime	18 412
Voile	17 173
Volley-ball	15 876

Source : Recensement des licences sportives 2009. MEOS, Ministère de la santé et des sports.

33 000 licences, juste devant un autre sport de raquette, le badminton (29 000 licences) (figure 1). En France la fédération recense 191 200 licences, ce qui positionne la discipline à la onzième place sur les 30 présentes aux jeux<sup>(2)</sup>. En 1988, 61 ans après la création de la fédération, le tennis de table fait son apparition aux Jeux olympiques de Séoul. Les clubs comptabilisent alors environ 16 800 licences sur la région et 118 500 licences sur toute la France.

En 1996, la discipline se professionnalise avec l'apparition du Pro Tour, qui regroupe l'ensemble des compétitions de tennis de table organisées par la fédération internationale (ITTF) et comptant pour le classement mondial. Suite à ce tournant, la discipline subit des petites transformations afin de mieux se positionner sur la scène médiatique. Il s'agit notamment de rendre le jeu plus « télégénique » en ralentissant la vitesse des échanges (augmentation du diamètre de la balle en 2000), en raccourcissant et en redynamisant les matchs (4 sets gagnants en 11 points et non plus 3 sets en 21, en 2001) et enfin en rendant plus visibles les engagements (en 2003, les règles sont complétées par l'interdiction de masquer la balle au moment du service).

**En Île-de-France la tennis de table avec un peu plus de 33 000 licences, occupe la 10<sup>e</sup> place au sein des disciplines olympiques.**

(2) Chiffres 2010, source : Fédération.  
 (3) « Un demi-siècle de licences sportives » - STAT-Info n° 04-06, novembre 2004 - ministère de la Santé, des Sports et du Haut commissaire à la Jeunesse.

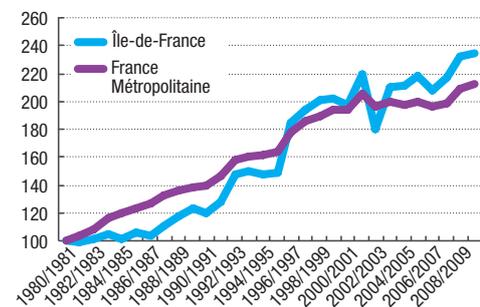


► Adrien Mattenet n°1 français et licencié de l'AS Pontoise-Cergy TT - (95), a été sélectionné pour les J.O. de 2012 à Londres.

**Progression constante de la pratique, notamment en Île-de-France**

Entre sa naissance officielle en 1927 en France et son arrivée aux J.O., le tennis de table a vu le nombre de ses licenciés s'accroître régulièrement. L'objectif était de passer d'une activité « d'arrière salle de café » à une discipline sportive à part entière, reconnue en tant que telle. Ce sera chose faite avec l'entrée de ce sport aux JO, à la fin des années 1980. La politique fédérale est alors axée sur la compétition. Il s'agit de former des champions. Des noms comme Jacques Secrétin à la fin des années 1970, puis Jean-Philippe Gatien qui obtiendra la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992 et la médaille d'or aux championnats du monde en 1993 font briller la discipline en France. Depuis le début des années 1980 et jusqu'à aujourd'hui, le nombre de licences s'est accru de 112 % sur la France et plus encore sur l'Île-de-France : 134 % (figure 2).

**Figure 2 - Rythme d'évolution du nombre de licences en Île-de-France et en France depuis 1980 (base100)**



Lecture du graphique : pour 100 licences en 1980, l'Île-de-France en compte 234 contre 212 en France en 2010. Source : MEOS, Ministère de la santé et des sports.

**L'ouverture à de nouveaux publics**

Mais depuis la fin des années quatre-vingt, à l'instar de nombre de disciplines, les effectifs licenciés en tennis de table progressent certes encore, mais beaucoup moins rapidement qu'au cours des années 1950-1980 – véritable « âge d'or<sup>(3)</sup> » de la pratique licenciée. La croissance annuelle moyenne, qui était de 11 % entre 1957 et 1987, est ainsi passée à 2 %. Pour assurer leur pérennité, les organisations sportives sont désormais contraintes de « démarcher » de nouveaux publics. C'est ainsi que dans les années 90, la fédération s'ouvre aux pratiques non compétitives. Elle crée la licence « promotionnelle » (1996), qui permettra à des publics plus orientés « loisir » – et notamment les femmes – d'entrer dans les clubs. Elle donne également un cadre à

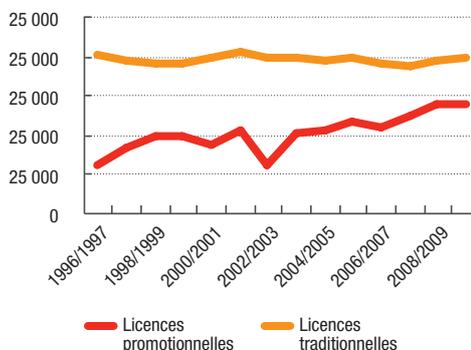
la pratique scolaire car depuis le lancement de son opération «Premier Pas Pongiste» au sein des écoles primaires, de nombreux élèves suivent des cycles d'initiation à la discipline en accord avec les inspections académiques.

La création de la licence «promotionnelle», par ailleurs moins chère que la licence compétitive, a relancé la dynamique de la croissance. Alors que les licences dites traditionnelles n'augmentent plus, voire régressent très légèrement sur ces 10 dernières années (0,2 % de croissance annuelle moyenne en Île-de-France et - 0,7 % en France entre 1996 et 2010), les licences promotionnelles se multiplient (+ 6 % dans la région et + 8 % en France, cf. figure 3). Aujourd'hui, ces licences représentent en Île-de-France plus du tiers du total (41 % contre 35 % en France).

### L'Île-de-France, terre pongiste

L'Île-de-France compte près de 33 500 licences réparties dans 391 clubs pour la saison 2010-2011. Avec 28 licences pour 10 000 habitants contre 30 en moyenne sur la France, la région se situe à la 12<sup>e</sup> place. Depuis ses débuts parisiens, la discipline s'est largement diffusée aux autres régions, en maintenant toutefois une prédomi-

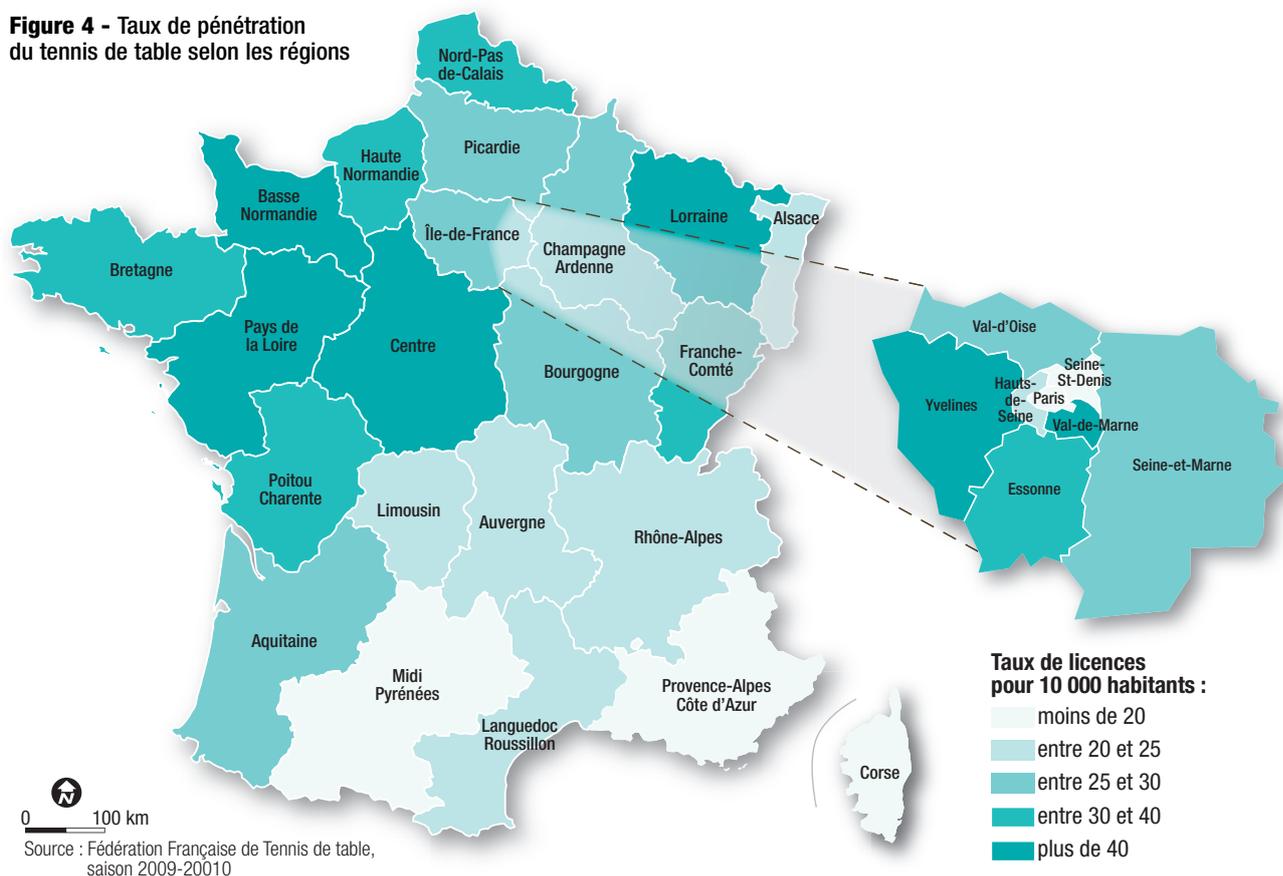
**Figure 3 - Évolution du nombre de licences promotionnelles et traditionnelles en Île-de-France entre 1996 et 2010**



Source : Fédération Française de tennis de table.

nance au nord (cf. carte, figure 4). Les écarts sont importants entre régions, avec de fortes concentrations pongistes dans les Pays de la Loire (57 licences pour 10 000 habitants) ou encore en Lorraine (44 pour 10 000). La pratique est en revanche peu développée en Provence Alpes Côte d'Azur (13 licences pour 10 000) ou encore en Midi Pyrénées (16 pour 10 000).

**Figure 4 - Taux de pénétration du tennis de table selon les régions**



**Entre 11 à 61  
licences pour 10 000  
habitants selon  
les départements  
franciliens.**

### Val-de-Marne et Yvelines : record de licences

Dans la région Île-de-France, la répartition des licenciés est loin d'être homogène (figure 5). Deux départements ressortent fortement : les Yvelines et le Val-de-Marne avec respectivement 61 et 54 licences pour 10 000 habitants alors que Paris et la Seine-Saint-Denis font figure de « désert pongiste » (11 et 12 licences pour 10 000 habitants). Rappelons toutefois que la Seine-Saint-Denis se caractérise par un faible taux de sportifs<sup>(4)</sup>, toutes disciplines confondues : 55 % des habitants pratiquent une activité physique ou sportive régulière<sup>(5)</sup> contre 62 % en moyenne sur l'Île-de-France. Le département des Yvelines présente à l'inverse le taux élevé de 69 %. Cette situation n'est pas propre à la seule discipline du tennis de table. Elle renvoie plus à des questions structurelles quant au développement du sport en général sur le territoire séquan-dyonisien qu'à la diffusion de la discipline elle-même. D'ailleurs ce département est terre d'accueil d'un grand club francilien du tennis de table (cf. encadré page 6). À Paris, si le taux de pratique sportive est un peu plus élevé (61 %) qu'en Seine-Saint-Denis, de nombreuses disciplines y sont également peu représentées et on a tendance à l'expliquer principalement par un faible taux d'équipements sportifs. Les résultats sont plus surprenants sur le département des Hauts-de-Seine qui affiche un taux de licences de tennis de table de 24 pour 10 000 habitants alors que ce département est légèrement plus « sportif » en moyenne (63 % de pratiquants réguliers) et présente généralement des taux d'équipements meilleurs. Finalement

c'est le Val-de-Marne que l'on peut qualifier de « fief pongiste ». Avec un taux de pratique sportive régulière de « seulement » 60 %, ce département se caractérise par une vraie spécificité en matière de tennis de table.

### Les comités en développement : « loisir vs compétition » ?

Lorsqu'on s'attache à observer le mode de répartition des licences « loisir » et « compétition » au sein des comités, un constat s'impose : ceux qui accueillent le plus de licences promotionnelles sont aussi ceux qui accueillent le plus de licences traditionnelles (figure 6). Il semble que ces deux types de pratique ne s'opposent pas, au contraire. Le phénomène décrit indiquerait plutôt une bonne vitalité des comités et des clubs concernés. Dans les départements où les licences promotionnelles sont nombreuses, en règle générale, une politique de promotion de la discipline au sein des écoles est aussi solidement ancrée. C'est une volonté forte des comités de s'adresser à ces publics afin de les initier à la discipline et, qui sait, d'en faire de futurs licenciés qui pratiqueront en compétition. À ce titre, la fédération vient d'étendre le dispositif « Premier pas Pongiste », auparavant limité aux enfants de 8 à 11 ans (CE1 au CM2), aux enfants de 4 à 7 ans<sup>(6)</sup> (« Baby ping » de la maternelle au CP). Soulignons cependant que les comités ne peuvent s'impliquer dans l'école sans l'accord des conseillers pédagogiques en sport auprès des inspections académiques. Ces derniers sont plus ou moins ouverts à une coopération étroite avec les clubs. En outre, le tennis de table entre en concurrence

**Figure 5 - Répartition des licences et des clubs franciliens par département**

Comité Nombre départemental	Total de clubs	Licences 2010
Paris	48	2 404
Hauts-de-seine	44	3 647
Seine-Saint-Denis	28	1 752
Val-de-Marne	41	7 070
Seine-et-marne	58	3 372
Yvelines	73	8 557
Essonne	56	3 616
Val d'Oise	43	3 057
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>33 475</b>

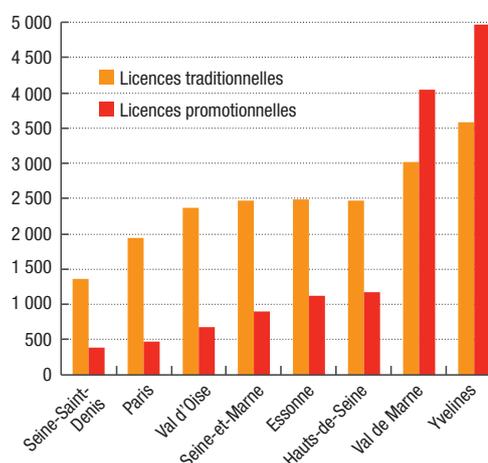
(4) Enquêtes de l'IRDS sur les pratiques sportives des Franciliens de 2007 à 2010 : [www.irds-idf.fr](http://www.irds-idf.fr)

(5) Pratique régulière : au moins une discipline sportive pratiquée au moins une fois par semaine dans l'année.

(6) Le dispositif « Baby-ping » pour les 4/7 ans est en place depuis la saison 2010-2011.

Source : Ligue Île-de-France de tennis de table 2010-2011.

**Figure 6 - Répartition par département du nombre de licences promotionnelles et traditionnelles**



Source : Ligue Île-de-France de tennis de table 2010-2011.

avec d'autres comités également très actifs dans la promotion scolaire de leur sport à l'école. Enfin, accueillir des classes la journée implique que des créneaux horaires soient disponibles dans les équipements et que ces derniers soient suffisamment nombreux, adaptés (salles spécifiques) et situés à proximité des établissements d'enseignements (écoles, collèges, lycées) pour inciter les classes à pratiquer. En outre, le club doit être en capacité de mettre à disposition un personnel qualifié<sup>(7)</sup> et rémunéré pour encadrer la pratique sur le temps scolaire.

Les Yvelines comme le Val-de-Marne, qui accueillent le plus grand nombre de licences promotionnelles, ont vu leurs effectifs de licences traditionnelles progresser entre les saisons 2000-2001 et 2009-2010 respectivement de + 6 % et + 2 % (alors qu'on observe sur la France une tendance à la décroissance). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis, Paris, ou le Val d'Oise qui délivrent peu de licences promotionnelles ont vu le nombre de leurs licences traditionnelles diminuer respectivement de - 9 % ; - 2 % et - 13 % au cours des 9 dernières années. Seule la Seine-et-Marne fait figure d'exception, avec une progression de 22 % sur la période.

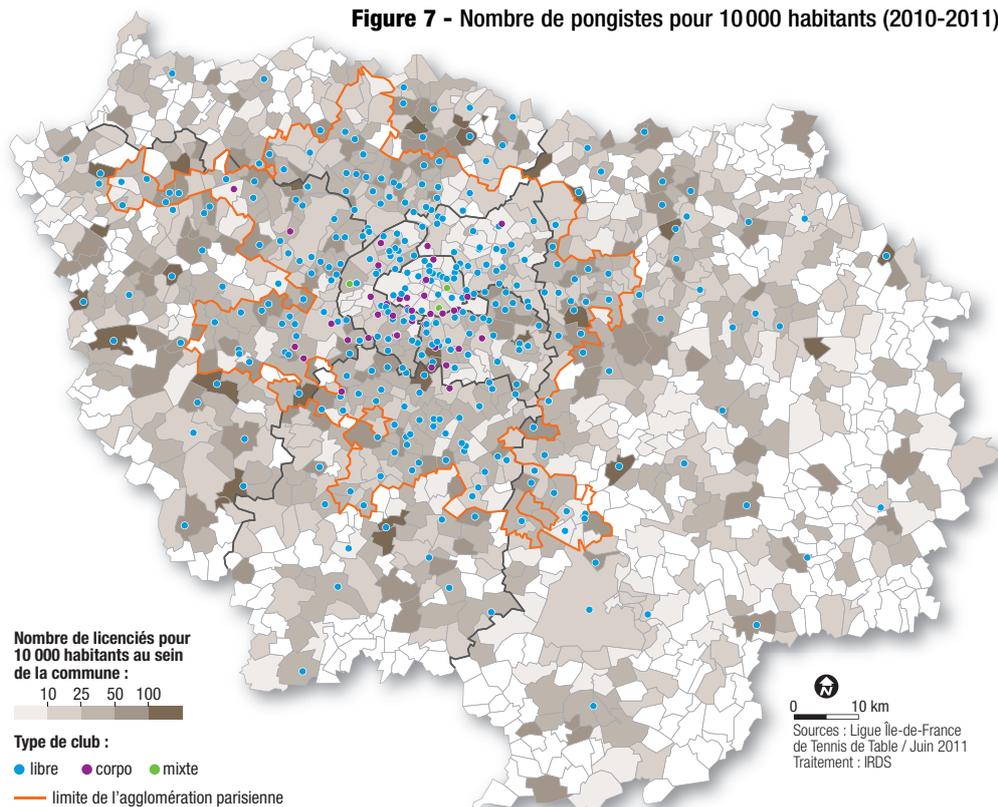
Le développement de la pratique au sein des clubs repose donc sur une réflexion d'ensemble et non sur des politiques menées séparément, loisir d'une part, compétition d'autre part.

### Une bonne couverture territoriale

Le territoire francilien est particulièrement bien irrigué en clubs, y compris dans les secteurs plutôt ruraux de grande couronne. Si de gros clubs dominent dans les zones urbaines denses, la présence de petites structures assure la bonne diffusion de ce sport lorsqu'on s'éloigne du cœur de l'agglomération. Cela explique que des départements comme l'Essonne ou plus encore la Seine-et-Marne présentent des ratios de licenciés par club plus proches de la moyenne française, avec respectivement 65 et 58 licenciés par structure. Cette offre fait que la plupart des communes franciliennes comptent parmi leurs habitants quelques pongistes (cf. carte, figure 7).

Encore peu de clubs prennent appui sur des structures intercommunales (moins d'une dizaine)<sup>(8)</sup> pour se développer. Pourtant, le plan de développement fédéral encourage cette stratégie, notamment pour atteindre des seuils minimaux de licenciés par club (plus de 50), dans le but également d'augmenter leurs ressources financières, ou encore pour bénéficier d'une aide logistique plus importante (créneaux supplémentaires dans les équipements...). Mais il est vrai qu'en Île-de-France, quelle que soit la discipline, cette échelle est encore peu pratiquée<sup>(9)</sup>.

**Figure 7 - Nombre de pongistes pour 10 000 habitants (2010-2011)**



(7) L'encadrant doit détenir un diplôme d'état. La fédération a également mis en place un certificat de qualification professionnel (CQP en cours de publication au Journal officiel).

(8) Il est toutefois difficile de repérer très précisément les clubs qui bénéficient ou non de l'appui financier ou logistique de communes regroupées en intercommunalités.

(9) « Sport et intercommunalité en Île-de-France ». Les dossiers de l'IRDS, n° 16, juin 2011.

**En 1985 le tennis de table francilien comptait en moyenne 28 licenciés par club contre près de 90 aujourd'hui.**

### Un sport individuel qui se joue en équipe

Le tennis de table est au départ un sport individuel mais il se joue également par équipe et les rencontres de ce type occupent une place de choix dans les différentes compétitions. Dans cette discipline, même si le classement individuel des joueurs reste primordial, celui des clubs par équipe est également très important. Et, en la matière, l'Île-de-France affiche de bons résultats avec en 2011 de nombreux clubs comptant des équipes qui évoluent en nationale 1 mais aussi en Pro A et Pro B aussi bien chez les hommes que chez les femmes ;

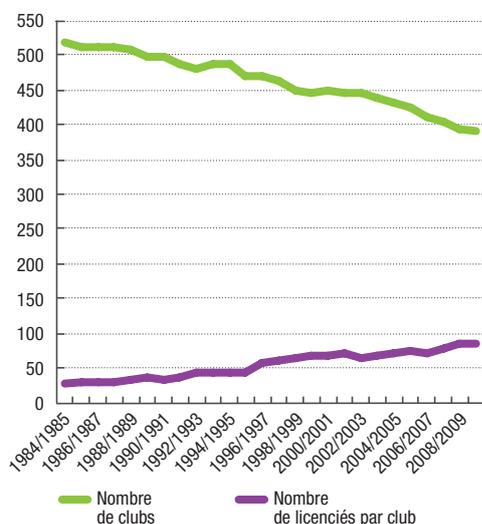
Les meilleurs clubs franciliens en 2011-2012 :

- Qualifiés pour la Coupe d'Europe, en ligue des champions par équipe (masculins) Levallois SC (92) et Pontoise-Cergy-AS (95) dont le joueur Adrien Mattenet, numéro 1 français et 23<sup>e</sup> joueur mondial s'est qualifié pour les JO de 2012 à Londres
- Pro A Dames : USKB (Le Kremlin-Bicêtre) (94)
- Pro A Messieurs : Levallois SC (92), Saint-Denis US TT (93), Saint Maur VGA (94) et Pontoise-Cergy AS (95)
- Pro B Dames : ATT Serris (77), Entente Marly le Roi US/Elancourt CTT (78) et Beauchamp CTT (95)
- Pro B Messieurs : EP Isséenne (92), US Fontenaysienne (94)
- Nationale 1 Dames : Saint Maur VGA (94) ; EP Isséenne (92), Entente Saint-Denis Eaubonne (93 et 95) et Paris TT 13 (75).
- Nationale 1 Messieurs : Pontault-Combault USM (77), Courbevoie Sport (92) ; EP Isséenne (92) ; L'Hay Les Roses CA (94) ;

### Des clubs qui s'étoffent...

Si toutes les fédérations ont pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants, elles s'inscrivent pour la plupart dans un processus inverse en ce qui concerne le nombre de clubs. Il s'agit de mieux structurer l'offre en favorisant l'émergence de structures associatives de taille conséquente pour assurer leur stabilité et y maintenir une dynamique (nombre suffisant de joueurs et joueuses dans les différentes catégories), voire pour que l'emploi s'y développe (encadrement administratif et pédagogique). Ces clubs sont alors plus à même de construire des projets de développement à long terme. Ils se professionnalisent, leur économie est plus stable et les résultats sportifs s'en ressentent. Le tennis de table est dans ce cas. L'objectif est clairement énoncé dans son plan de développement 2010-2012. En 25 ans, alors que les effectifs licenciés sont en constante progression, le nombre de clubs diminue (130 en moins dans la région) (figure 8). En conséquence, les structures franciliennes qui comptaient en moyenne 28 licenciés par club en 1985, en sont à 86 en 2010. C'est mieux que sur la France entière (50 licenciés par club), mais il est vrai que l'Île-de-France, région capitale, est aidée en cela par son poids démographique. Une moyenne encore relativement faible par rapport à d'autres disciplines comparables. Ainsi, le badminton, sport de raquette qui présente un poids à peu près équivalent en termes de pratiquants licenciés, compte en moyenne 117 licences par club en Île-de-France ; le tennis présente lui un ratio de 247. Des variations existent cependant selon les départements : le Val de Marne détient le record avec 157 licenciés en moyenne, ce qui confirme le dynamisme de la discipline sur ce territoire. Arrivent ensuite les Yvelines, avec 113 licenciés.

**Figure 8 - Évolution du nombre de clubs et de licences entre 1984 et 2010 en Île-de-France**



Source : Ligue Île-de-France de tennis de table 2010-2011.

### Et qui se « professionnalisent »

À la fin des années 1980, la ligue Île-de-France, en lien avec la Fédération, s'engage dans une réflexion sur la qualité de l'encadrement dans les clubs, ce qui la conduit à mener des actions pilotes en matière de formation. Dès 1993, La ligue est agréée par la Direction régionale du travail (DRTEFP) en tant qu'organisme de formation et plus précisément bénéficie du statut de centre de formation d'apprentis. Soutenue alors par le Conseil régional au titre de sa compétence générale en matière de formation professionnelle et de sa politique sportive, ce dernier lui attribue en 1998 une participation financière pour l'acquisition et la rénovation de locaux dans lesquels la ligue y établit son siège et des salles de formation.

La ligue dispense ainsi, en plus des formations techniques initiées par la fédération (brevets) et des formations plus générales à destination des bénévoles, des formations diplômantes ou qualifiantes<sup>(10)</sup>. Jusqu'en 2009, la ligue délivrait des brevets d'état de niveau IV option tennis de table<sup>(11)</sup>. Elle propose depuis 2010, du fait de la rénovation de la filière de formation adoptée par le ministère, le DEJEPS<sup>(12)</sup> de niveau III mention «tennis de table», en lien avec le Centre de ressources pour l'expertise et la performance sportives (CREPS) de Châtenay-Malabry. Le centre de formation francilien est le seul, avec le site de Montpellier, à présenter ce diplôme. Dans les premières années, lorsque les besoins étaient élevés la ligue formait par an une quarantaine de stagiaires candidats au BEES. En 2008, elle en comptait «seulement» 19. Cette année (2011), 15 stagiaires sont inscrits dont 10 franciliens. En diminution, ce nombre s'explique essentiellement par le phénomène de «saturation» du marché de l'emploi. En effet, les efforts de formation poursuivis depuis plusieurs années ont sans conteste contribué à développer l'emploi salarié au sein des associations. Aujourd'hui, les clubs franciliens comptent en moyenne 0,26 emplois salariés équivalent temps plein<sup>(13)</sup> par club contre 0,13 au niveau national. Dorénavant, l'enjeu réside dans la pérennisation de ces emplois qui relèvent le plus souvent des dispositifs d'appui public (emplois aidés) de l'État ou des régions, tout en poursuivant la politique de professionnalisation des clubs. C'est d'ailleurs dans cette optique que la fédération a sollicité et obtenu une subvention du Fonds social européen afin de conduire un plan d'accompagnement au développement de l'emploi, de la formation, et de l'insertion professionnelle des salariés dans les structures pongistes. Cette opération est ciblée dans un premier temps sur la région Île-de-France.

### Une relative vitalité des clubs «corpo»

Le sport corporatif, plus connu aujourd'hui sous le nom de sport associatif d'entreprise a connu ses heures de gloire principalement au début des années 1950 et jusqu'à la fin des années 1970<sup>(14)</sup>. Aujourd'hui, il revient sur le devant de la scène mais sous une forme différente avec, entre autres, l'arrivée de prestataires de services sportifs extérieurs à l'entreprise qui proposent différents produits (professeurs chargés d'animer des cours, propositions «clés en main» de stage nature, séminaire de «team building<sup>(15)</sup>» etc.). Avec 78 associations d'entreprises, soit 20 % des clubs franciliens affiliés à la FFTT, le tennis de table est plutôt bien représenté dans le monde du

travail. Il s'inscrit plus dans l'héritage des clubs corporos de l'après-guerre que dans le mouvement actuel qui lie sport et management des ressources humaines en en faisant un outil de formation et de motivation des salariés.

Plusieurs facteurs expliquent la bonne résistance de la filière «corpo» au fil des années au sein de la FFTT, même si, comme pour d'autres disciplines, ce modèle est en perte de vitesse avec une tendance à la diminution du nombre de clubs : premièrement, une commission «sport dans l'entreprise» très structurée au niveau fédéral comme à la ligue francilienne, notamment par des rencontres (par équipe) inter-entreprises régulières organisées jusqu'au niveau national. Deuxièmement, si le sport en entreprise est en perte de vitesse, c'est en partie lié à la disparition du patrimoine foncier sportif des entreprises qui a été revendu ces dernières années pour des questions notamment de coûts de gestion (patrimoine des grandes entreprises automobiles ou encore de la RATP, de la Poste etc.). Or, l'avantage du tennis de table est de consommer peu de place. Si certaines associations utilisent des équipements municipaux ou bénéficient encore d'équipements sportifs appartenant à l'entreprise, elles sont nombreuses à disposer de tables. Une à deux tables suffisent à maintenir le club en activité, du moins pour les plus petites associations. Et, sauf exception, les clubs de tennis de table en entreprise sont aujourd'hui de taille réduite (7 licenciés en moyenne par club).

En Île-de-France, les clubs corporos sont naturellement très présents dans les départements qui concentrent l'emploi. C'est le cas dans les Hauts de Seine (50 % de l'offre), où plusieurs clubs sont en réalité mixtes : le sport d'entreprise s'appuie sur des clubs «civils» pour maintenir et développer la pratique. Les «corpos» sont également bien implantés à Paris et dans le Val-de-Marne (36 % des clubs).

### Le tennis de table existe aussi en dehors de la FFTT

Le tennis de table est également pratiqué de manière plus ou moins intensive au sein des fédérations affinitaires<sup>(16)</sup> ou omnisports, dans les fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap, ou encore dans les associations en lien avec les fédérations du sport scolaire et universitaire.

### De nombreux partenariats tissés

La FFTT entretient, via la signature de conven-

**La ligue Île-de-France est un centre de formation agréé et dispense des formations diplômantes.**

(10) La ligue vient d'être habilitée à délivrer le nouveau CQP (certificat de qualification professionnel).

(11) BEES : brevet d'état d'éducateur sportif. Le niveau IV correspond au niveau Baccalauréat.

(12) DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport de niveau III (bac + 2).

(13) Hors cadre d'État et conseillers éducateurs des APS détachés ou mis à disposition des clubs et hors joueurs ou joueuses professionnels. Situation 2010-2011. Recensement fédéral.

(14) PIERRE Julien, S'investir corps et âme en entreprise - Contribution à une sociologie de la mobilisation des cadres par le sport, juin 2009, thèse soutenue à l'Université de Strasbourg.

(15) «Construction d'équipe». Le Team building désigne un processus permettant de construire une cohésion d'équipe dans une entreprise.

(16) Fédération affinitaire : fédération créée autour d'un lien d'affinité, de type professionnel (ex. Fédération de la Police française), territorial (ex. Fédération du sport en milieu rural), statutaire (ex. Fédération française de la Retraite sportive) ou idéologique (Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique), etc.

tions déclinées au niveau régional, des relations étroites avec d'autres fédérations: Fédération française du sport en entreprises (FFSE); Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (Ufolep), Union nationale du sport scolaire (UNSS), etc. Ces conventions, dont l'objectif principal est de développer la pratique du tennis de table, favorisent la mise en place de commissions mixtes (FFTT et fédération concernée) à tous les échelons territoriaux (comités régionaux, départementaux) afin d'établir des complémentarités que ce soit sur le plan de la formation des animateurs sportifs, de l'organisation des compétitions, etc. Il est difficile d'établir une photographie précise de l'ensemble des pratiquants de tennis de table de ces fédérations. Nombre d'entre elles proposent des licences multisports qui ne permettent pas de mesurer la pratique par discipline. On peut toutefois mettre l'éclairage sur certaines d'entre elles.

#### Assez bien implanté dans les collèges, quasi absent du supérieur

Le tennis de table déjà bien implanté dans les écoles primaires, occupe une place non négligeable dans le second degré. 13 306 collégiens et lycéens franciliens pratiquent le tennis de table dans les associations sportives affiliées à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). La discipline représente 9 % des effectifs UNSS et concerne près de 600 établissements scolaires (22 % des collèges et lycées publics et privés sous contrats).

**Le tennis de table gagnerait à être plus présent au sein des universités et des grandes écoles.**

C'est un peu mieux que sur l'ensemble de la France (6 % des effectifs). Le tennis de table n'est pas aussi pratiqué que le hand-ball, le badminton ou encore le football, qui occupent les premières places au sein du sport scolaire mais il se situe toutefois en 9<sup>e</sup> position. Comme pour toutes les disciplines, c'est au collège que l'offre est la plus développée: 514 associations sportives accueillant 12 085 élèves.

Au sein des universités et des grandes écoles, le tennis de table est quasiment inexistant, du moins pour ceux qui pratiquent en compétition<sup>(17)</sup>. En 2009-2010, à peine 30 étudiants ont été recensés en Île-de-France. On connaît certes les difficultés rencontrées dans la région quant au développement des pratiques sportives en général dans les universités<sup>(18)</sup> (carences en équipements notamment) mais il semble que cette situation soit valable pour les autres régions également. Au total, moins de 600 étudiants pratiqueraient le tennis de table en compétition sur l'ensemble de la France, université et grandes écoles rassemblées. À titre de comparaison le badminton est bien mieux représenté: rien qu'en Île-de-France, entre 300 à 400 étudiants se présentent en compétition chaque année.

#### Personnes en situation de handicap: balbutiements pour le sport adapté

Deux fédérations spécifiques, avec leurs comités territoriaux et leurs clubs, organisent le sport pour les personnes en situation de handicap: la



(17) Seuls les licenciés engagés en compétition sont connus. Les chiffres concernant les pratiquants «loisirs» ne sont pas disponibles.

(18) Les Cahiers de l'IAURIF n° 143, Octobre 2005. Peuvergne Claire «Les universités en Île-de-France»; article: «Le sport à l'université: des conditions peu favorables à la pratique».

fédération handisport (FFH) qui accueille plus particulièrement celles en situation de handicap moteur, les déficients sensoriels et les personnes de petite taille, et la Fédération su sport adapté (FFSA) qui concerne les personnes en situation de handicap mental ou atteintes de troubles psychiques. Il existe également des sections spécialisées handisport ou sport adapté implantées au sein de clubs ordinaires<sup>(19)</sup>. Deux conditions sont incontournables au développement de la pratique sportive en général et du tennis de table en particulier auprès des personnes en situation de handicap : l'accessibilité des équipements à tous les handicaps (moteurs, sensoriels, intellectuels...) et la mise en place d'une démarche sociale en amont (préparation à une acceptation réciproque des personnes ordinaires et des personnes en situation de handicap).

En Île-de-France la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique est plus développée que celle des personnes en situation de handicap mental et cela est confirmé dans le tennis de table.

Aujourd'hui, seuls 4 à 5 clubs relevant du comité Sport adapté francilien<sup>(20)</sup> proposent cette discipline, et aucune section n'est recensée à ce jour au sein des clubs ordinaires. Le comité recensait en 2010 à peine 35 licenciés. Ce chiffre varie selon les années, en 2011, il serait descendu à 20. Pourtant, la demande existe. C'est pourquoi le comité francilien du sport adapté s'est rapproché du comité de tennis de table. L'objectif est d'arriver à développer l'offre. D'abord en augmentant les possibilités d'entraînement dans les clubs ordinaires : ouverture de sections spécifiques et formation des encadrants ; ensuite en structurant progressivement un circuit de compétitions : adaptation des règles pour faciliter l'accès à la pratique<sup>(21)</sup> et instauration de huit journées de compétitions dans une année (une compétition par département).

Le tennis de table handisport est une des disciplines les plus pratiquées en Île-de-France puisqu'elle arrive en 5<sup>e</sup> position sur les 43 proposées par la fédération handisport. 28 associations offrent la possibilité de pratiquer ce sport dans la région et comptent 181 licences dont 37 % en compétition. Les licences franciliennes représentent 12 % des licences France entière. L'activité se pratique en simple et en double, debout ou en fauteuil roulant. Ce sport est un des premiers à avoir été mis en place pour les personnes handicapées physiques dans les années 1950. La France possède d'ailleurs des champions d'exception, comme le médaillé d'or aux jeux paralympiques de Pékin, Christophe Durand.

## Un fort potentiel de développement...

Aujourd'hui, les instances du tennis de table s'interrogent sur ses marges possibles de développement. La concurrence est rude. Les adhérents ne sont plus « captifs ». Une offre multiple s'est développée et chaque discipline tente de diversifier ses pratiques pour séduire de nouvelles catégories de population ou pour arriver à maintenir celles que l'on croyait acquises. Alors que certaines ont créé ou exploité des formes existantes de jeux, plus ludiques ou plus attrayantes parce que plus en phase avec la demande actuelle pour maintenir leur vitalité (futsal, beach volley, basket à 3 etc.), le tennis de table ne présente pas de mouvement équivalent. Pourtant, la discipline connaît une pratique très forte liée au loisir, que ce soit dans l'espace privé des familles équipées d'une table (dans le jardin, dans le garage), dans les centres de vacances, ou encore dans les espaces publics (square, maison de quartier...). Ce versant loisir, très développé, sans que l'on puisse réellement le quantifier et que l'on désigne alors plus couramment sous l'appellation ping-pong, constitue une particularité que l'on retrouve pour d'autres sports comme le badminton ou encore le football : sports de performances structurés jusqu'au plus haut niveau, et jeux qui s'improvisent dans de multiples lieux dans un but avant tout de convivialité et de divertissement. Les instances du tennis de table se demandent aujourd'hui s'il est possible d'attirer ne serait-ce qu'une partie de ces pratiquants occasionnels vers les clubs et comment ? En plus de ce public, le tennis de table doit en conquérir un autre : celui des femmes. Car jusqu'à maintenant, ce sport attire très peu le sexe féminin.

## Augmenter la pratique féminine...

Avec seulement 19 % de licences féminines recensé dans les clubs franciliens (17 % en France), le tennis de table fait partie des sports les moins pratiqués par les femmes. Même les associations sportives scolaires (UNSS), qui ont pourtant l'habitude de faire mieux en la matière que leurs homologues à la ville, n'arrivent pas à attirer un public de pongistes féminines (17 % de filles). Des disciplines olympiques telles que le badminton ou le tennis, sports de raquette également, comptent chacune entre 32 % (tennis) et 40 % (badminton) de licences féminines<sup>(22)</sup>. Le basket, ou encore le hand, sont à 39 et 37 %. Si le comité francilien réussissait à atteindre un taux de féminisation ne serait-ce que de 30 %, il pourrait tabler sur près de 3 700 licences supplémentaires.

**La discipline connaît une pratique très forte liée au loisir, en dehors des clubs.**

(19) Ordinaire s'emploie par opposition à un milieu spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap. Ici il s'agit de clubs gérés par les fédérations olympiques ou non olympiques.

(20) Environ 70 associations Sport adapté existent en Île-de-France, tous sports confondus.

(21) Par exemple, autoriser un second rebond au moment de renvoyer la balle.

(22) Source MEOS, ministère des sports, licences 2009, France entière.

**Les femmes ont du mal à trouver leur place dans la discipline.**

**Les compétitrices**

Est-ce à dire que le tennis de table est une pratique résolument masculine ? Difficile à croire. Il est vrai que la discipline s'est longtemps construite au travers de la forme la plus compétitive afin de gagner sa place dans la cour des grands. Or, de nombreuses études et enquêtes ont montré que ce n'était pas, loin s'en faut, la première motivation des femmes pour le sport. Qui plus est, il semble que les pongistes féminines, même les plus compétitives, ont du mal à se faire une place dans ce sport. Les classements sont sans appel, les chinoises dominent le palmarès. En Chine, le tennis de table est le sport numéro un avec plusieurs millions de pratiquantes. Il y a beaucoup de bonnes joueuses et donc beaucoup de concurrence. En France, les femmes, nettement moins nombreuses à pratiquer - à peine 31 500 sur l'ensemble du territoire et seulement 6 300 en Île-de-France - sont loin de faire le poids et ont beaucoup de chemin à parcourir pour espérer des titres. De quoi décourager les plus combattives et même la fédération qui aurait pendant un temps, aux dires de certains, un peu trop misé sur les hommes et un peu oublié les femmes. Mais ces temps sont révolus. La fédération a ainsi appliqué le « Parcours d'Excellence Sportive » (PES) mis en place par le ministère, au tennis de table. Elle y a inclus un volet spécifique aux féminines. L'objectif étant de déboucher sur un parcours individualisé différent du modèle masculin et donc plus adapté. Le PES se décline au niveau régional. Chaque comité doit l'intégrer en tenant compte des spécificités propres à son territoire. En Île-de-France<sup>(23)</sup>, le tennis de table

féminin a bien du mal à exister. Les championnats départementaux périclitent. De moins en moins d'équipes s'y disputent la première place pour monter en régional. Le constat dressé par la ligue dans son PES est sans appel<sup>(24)</sup> : insuffisance du nombre de compétitrices ; dévalorisation du niveau de jeu des féminines en général et des systèmes de jeu en particulier ; peu ou pas d'entraîneur intéressé par l'entraînement spécifique des jeunes filles jugé pas assez porteur ; pas de haut niveau en France permettant aux jeunes filles de s'identifier. En conséquence, le comité a lancé cinq pistes d'actions : valoriser les résultats des filles ; constituer un groupe régional élite au Pôle Espoir ; individualiser l'entraînement ; favoriser l'intégration de cadres féminins ou masculins intéressés par ce public ; former des cadres à l'entraînement des féminines en intégrant les spécificités de ce public, notamment à l'adolescence, compte tenu de la perte importante des effectifs à cet âge ; développer les capacités physiques ainsi que la notion de duel très tôt afin qu'elles prennent goût à la compétition dès le plus jeune âge.

**Les pratiquantes hors compétition**

La fédération encourage les comités et les clubs à se tourner également vers des publics féminins, jeunes et moins jeunes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un parcours compétitif mais qui ont d'autres attentes (sociabilité, remise en forme etc.). Ce n'est pas un hasard, c'est aussi un des objectifs du ministère, lequel conditionne la subvention triennale qu'il accorde aux fédérations agréées, à la mise en place d'actions dans

(23) La fédération a présenté deux clubs pour la mise en place d'un PES féminin, un seul en Île-de-France, celui de Saint-Denis qui compte déjà 25 % de féminines.

(24) Extrait du PES régional. Comité Île-de-France de tennis de table.



► Photo prise lors de la finale des championnats de France 2006 à Dinan. Finale remportée par Carole Grundisch (à gauche) face à Xian Yi Fang (à droite).

FFTT/Vincent Kovacs

ce domaine. Le concept «ping tonic», à l'essai dans des comités extérieurs à la région et soutenu par la fédération, a été conçu dans cet esprit. Il s'agit d'offrir aux femmes plus que du tennis de table en développant en parallèle d'autres activités sportives de «forme» (step, gym, stretching...) et conviviales (randonnées, moments festifs, etc.). Si l'idée est probablement bonne, le dispositif n'est pas simple à mettre en place et exige des clubs une grande polyvalence. Difficile de répondre à la fois à des objectifs d'excellence (sortir des champions et des championnes) et à des objectifs de «massification», le tout avec des moyens quasi identiques, notamment en ce qui concerne l'encadrement mais aussi les équipements. C'est quoi qu'il en soit une petite révolution pour la plupart des clubs que de proposer autre chose que du tennis de table et un autre modèle que celui compétitif. D'ailleurs, aucun club francilien n'a pour le moment développé l'outil en son sein.

#### Avancer l'âge d'entrée dans les clubs

Le tennis de table est un sport que l'on peut commencer tôt et une partie des pratiquants connaît une première expérience dès 7 ans (figure 9). La catégorie des poussins, c'est-à-dire les moins de 9 ans représente 12 % des effectifs. La fédération souhaite cependant avancer l'âge d'entrée des enfants en les incitant à pratiquer dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dès 4 ans. Aujourd'hui, les 4-6 ans représentent moins de 1 % des effectifs dans les clubs franciliens. La mise en place du dispositif «baby-ping», lancé cette année par la fédération à destination des écoles (cf. plus haut), mais aussi des familles lors de journées portes ouvertes, a été élaboré dans ce sens. Il ne s'agit pas dans ces âges de démarrer d'emblée

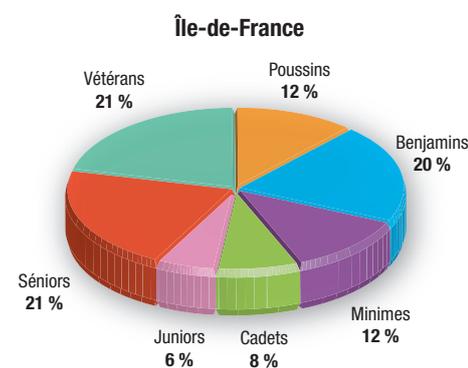
sur la table de ping-pong mais plutôt de développer une motricité orientée sur le rapport à la raquette et à la balle.

Derrière cet objectif se trouvent deux enjeux : augmenter le nombre de licenciés en général et détecter et former plus tôt les futurs champions et championnes.

#### Fidéliser les 13-17 ans

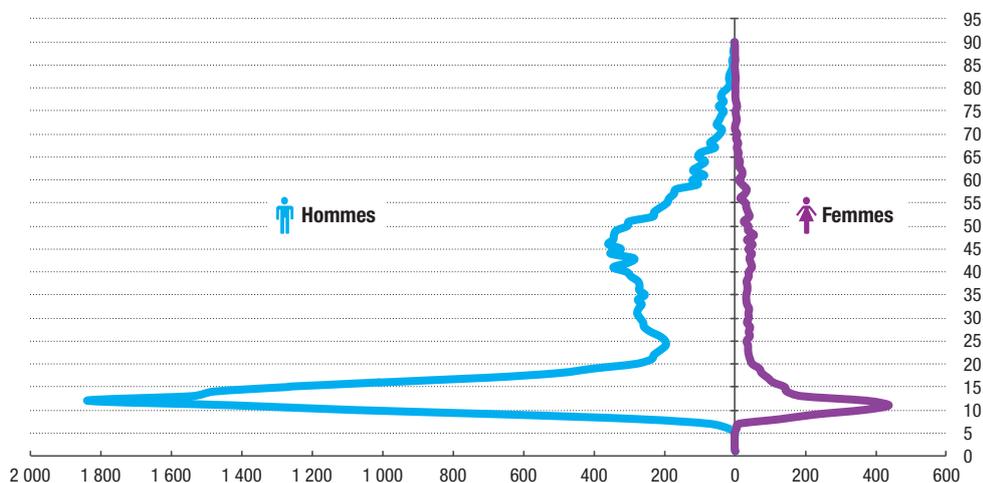
Les cadets (13-14 ans) et les juniors (15-17 ans) représentent 14 % des effectifs, respectivement 8 et 6 % des licenciés franciliens, soit moitié moins (figure 10) que les poussins et les benjamins (12 et 20 %). À cette période de l'adolescence, les clubs éprouvent des difficultés à maintenir les jeunes dans l'activité. Une partie de ceux-ci s'écarte des structures encadrées. Seuls les plus engagés au niveau compétitif persévèrent. Le processus n'est pas propre au tennis de table, la plupart des disciplines sont touchées par le phénomène de même que d'autres activités cultu-

Figure 10 - Répartition des licenciés par catégorie 2010-2011



Source : Ligue Île-de-France de tennis de table 2010-2011.

Figure 9 - Pyramide des âges des licenciés franciliens en 2010-2011



Source : Ligue Île-de-France de tennis de table 2010-2011. Exploitation IRDS.

relles; les conservatoires par exemple ont également d'importantes déperditions de musiciens autour de ces âges. À cette période de la vie, le réseau social des «copains» compte plus que tout autre type de relations. L'enjeu pour le club et l'entraîneur est donc de développer un climat et une émulation de groupe qui donneront envie au jeune licencié de continuer à pousser au moins une fois par semaine la porte de son club. Sa motivation première ne sera peut-être plus alors le tennis de table mais le besoin de retrouver un groupe d'amis. Le but recherché est bien d'éviter que le licencié ne rompe définitivement avec la discipline.

**Le tennis de table, réputé peu traumatique, est un sport qui peut se pratiquer à tout âge.**

#### Accroître encore la pratique des seniors

Le tennis de table est une discipline qui peut se pratiquer à tout âge car elle est reconnue comme très peu traumatique. La part des plus de 40 ans n'y est d'ailleurs pas négligeable au sein des clubs: 26 % en Île-de-France. Le calendrier des compétitions des licenciés vétérans est bien rempli, et ce jusqu'au niveau international (championnats d'Europe et Championnats du monde). Si la plupart des pratiquants sont des anciens qui n'ont jamais cessé de jouer depuis leur plus jeune âge ou bien qui ont repris l'activité sur le tard après une longue interruption, plus rares sont ceux qui y viennent spontanément pour la première fois. Pourtant, compte tenu du vieillissement annoncé de la population française, et

même si la région Île-de-France vieillira moins vite que les autres régions du fait notamment de son profil migratoire, le tennis de table francilien gagnera à renforcer les primo-pratiquants chez les seniors. La discipline possède de nombreux atouts à mettre en avant: apprentissage réputé facile même sur le tard (du moins à un premier niveau de jeu); maintien des pratiquants en bonne santé par un renforcement musculaire et des bénéfices reconnus sur le plan neurologique (traitement des informations pour renvoyer la balle); permettant une socialisation (sport d'équipe et possibilité de jouer en doubles, sport de confrontation mais sans contact physique direct avec l'adversaire); sans oublier l'aspect ludique et intergénérationnel. Reste à attirer dans les clubs ses primo-séniors qui a priori ne se tourneront pas spontanément vers le tennis de table. La gymnastique ou encore la marche sont les disciplines vers lesquelles se dirigent plus naturellement les personnes d'un certain âge à qui l'on recommande de pratiquer une activité physique. C'est pourquoi la fédération propose un outil de promotion avec la journée nationale du ping. Les clubs qui le souhaitent organisent une animation pongiste d'au moins une demi-journée ouverte à tous: tournois des familles, ateliers de découverte, exhibition, etc. L'objectif est alors de promouvoir la discipline en donnant une image positive de l'activité, à la fois ludique, sportive et accessible à toutes les générations.

(25) AUBEL Olivier, LEFEVRE Brice, TRIBOU Gary, *Sports et sportifs en France. Points de repères issus de l'Observatoire du sport FPS/IPSOS 2007, Edition de la Fédération professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs (FPS)*. (26) Étude sur les licenciés de la Fédération française de badminton. 2007. Université Marc Bloch.



► L'ancien champion Jacques Secrétin a honoré de sa participation l'opération « 100 tables au Stade de France ».

#### Démocratiser la pratique ?

Selon une enquête de la FPS<sup>(25)</sup>, jouer au tennis de table serait plus fréquent dans les catégories professionnelles supérieures. Ainsi on compterait 10 % d'ouvriers au Ping-Pong contre 26 % au badminton par exemple. Il est vrai que ces chiffres prennent en compte toutes les modalités de pratique que ce soit en loisir de manière encadrée ou non, ou encore en compétition... Or, détenir une table de ping-pong au fond de son jardin n'est pas à la portée de toutes les bourses. Est-ce à dire que cette représentation sociologique se poursuit dans les clubs? Ce n'est pas certain. Au badminton, une étude<sup>(26)</sup> a montré que ce sont au final les cadres les plus représentés au sein des clubs. La caractéristique de ces sports est donc de proposer deux modalités de pratique bien distinctes. On peut cependant faire l'hypothèse qu'un enfant ayant tapé la balle sur la table de son jardin peut éprouver l'envie de poursuivre dans un club, mais c'est sans compter les efforts importants menés par les clubs pour faire découvrir cette discipline aux écoliers et donc à l'ensemble de la population sans distinction. Par ail-



leurs, des actions sont menées au travers d'un partenariat avec l'association Ping attitude portée par l'ancien joueur Jean-Philippe Gatien afin d'amener les jeunes issus de milieux défavorisés à pratiquer. Cette association a pour but entre autres de démocratiser l'image du tennis de table en le rendant accessible à tous. Plusieurs comités et clubs se sont engagés dans cette voie comme en Seine-Saint-Denis ou encore dans le Val-de-Marne...

Autre exemple, durant l'été 2010, les instances du tennis de table (fédération, ligue et club local) en lien avec la région ont organisé une opération de promotion de la discipline en installant des tables au stade de France<sup>(27)</sup>. Ateliers de découverte, de démonstration etc. se sont succédé pour faire partager les joies du «ping» au plus grand nombre. L'idée étant de sortir des gymnases pour aller à la rencontre de nouveaux publics. L'opération a eu un grand succès.

Quoi qu'il en soit, la discipline gagnerait à connaître plus finement le profil de ses pratiquants, à l'intérieur de ses clubs mais aussi à l'extérieur afin de parvenir à une politique de développement ciblée sur les différents publics et leurs attentes.

### Surfer sur la vague : le «ping» (re) deviendrait «tendance»

191 000 licences de tennis de table ont été délivrées sur l'ensemble de la France en 2011, mais le nombre de joueurs, y compris occasionnels, s'élèverait à 5,4 millions selon l'étude FPS<sup>(28)</sup>. La pratique du ping-pong est donc un phénomène qui dépasse largement les clubs. La question est de savoir si ces pratiquants représentent des licenciés potentiels. Le tennis de table s'est his-

toriquement construit en opposition au ping-pong de loisir même si, depuis la fin des années 1990, la discipline a pris conscience de la nécessité de s'ouvrir à une pratique non compétitive. Or, il semble que le tennis de table connaisse un renouveau, en tout cas plusieurs signes l'attestent. D'abord aux États-Unis où les «SpiN» ou les «*tables tennis social club*» ont été récemment ouverts dans plusieurs grandes villes comme à New York, ou encore Los Angeles. Ces salles de pratique et de cours ont la particularité d'offrir des aménités de type bar, restaurant, salons, voire bassins de natation. En France, on peut trouver l'équivalent mais seulement dans le football avec une offre de salle privée qui se développe autour d'un concept similaire : terrain de jeux pour le foot à 5 associés à un bar, un restaurant, un grand écran pour voir les matchs entre amis... A Paris, il est question de l'ouverture d'un café qui tournerait autour de l'activité Ping-Pong. En outre, c'est en s'inspirant des photos du début du XIX<sup>e</sup>, représentant des personnes de la haute société s'adonnant à un jeu en vogue à l'époque : le tennis de salon, qu'un équipementier a eu l'idée de concevoir un kit composé d'un filet pouvant se fixer sur n'importe quelle table, de deux raquettes et d'une balle. Un produit qui a connu un vrai succès et s'est vendu en 2010 à plusieurs milliers d'exemplaires. Afin de réconcilier les deux aspects de la discipline : loisir et sport, l'équipementier a eu la bonne idée pour tester le kit d'inviter deux joueurs de niveau international, à disputer un match dans les rues de Paris dans des conditions extrêmes (sur le toit d'un abri bus, sur les tables ou le comptoir d'un café...), le tout filmé et posté sur le net. Autre signe, le centre commercial des Halles à Paris a

(27) Opération «100 tables au Stade de France» le 10 juillet 2010.

(28) Op. cit.



► Un grand centre commercial met des tables de ping pong à disposition de ses clients durant les soldes.

mis à disposition de ses clients au moment des soldes plusieurs tables de ping-pong à différents endroits pour faire une pause entre deux achats ! Il reste que les réponses apportées aujourd'hui par des opérateurs privés à une demande de pratiques nouvelles ne sont pas toujours transposables dans les équipements publics actuels. La plupart des salles de tennis de table, même les plus grandes, disposent très rarement en France d'un club house, ou d'un quelconque espace permettant de créer de l'animation et de la convivialité avant ou après l'entraînement. Toutes conçues sur un modèle avant tout monofonctionnel (fonction sportive), ces salles limitent l'accès à une demande sociale plus large. Sans appliquer les valeurs essentiellement consuméristes des équipements privés sportifs, les équipements publics gagneraient à innover dans leur conception dans le but de servir une population plus large.

## Les équipements, un frein au développement de la discipline

### Salles spécifiques et salles polyvalentes

Au tennis de table, comme dans beaucoup de sports, une salle égale un club. Avec près de 370 salles pour 391 clubs, l'Île-de-France est dans la norme. Seule une vingtaine d'associations partage «son» équipement avec une autre. Cette autre association est souvent un club corporatif qui pratique à des moments différents (pause méridienne) ou qui bénéficie du même encadrement sportif en fin de journée. Mais il y a des différences manifestes entre les équipements. En écartant les clubs corporatifs, lesquels se «contentent» souvent d'une à deux tables localisées dans l'entreprise, on peut observer que les salles des clubs «civils» sont de taille très variables : entre 2 à 32 tables, sachant qu'une table représente dans des conditions optimales (compétition) une aire de jeu de 12x6 m. Les salles comprenant le plus grand nombre de tables (10 tables et plus) sont généralement des salles réservées à la discipline dans lesquelles le matériel reste à demeure. Pour les autres, et notamment celles de taille moyenne, les plus courantes (entre 6 à 9 tables), il s'agit parfois de salles polyvalentes (salle de danse, salle de gym etc.). Dans ce cas le club est obligé d'installer et de désinstaller les tables à chaque séance. Même si l'amélioration du matériel fait que celui-ci est de plus en plus facile à manipuler (tables moins lourdes et système de pliage simplifié), ce modèle comporte plusieurs inconvénients : une perte de temps sur la séance d'entraînement, une usure plus rapide du matériel, des créneaux moins nombreux et une difficulté plus grande à animer la vie du club (diversification des pratiques notamment).

### La question de l'économie des clubs

Si le modèle de la salle spécifique est plébiscité par les clubs lorsque cette dernière atteint une taille conséquente (au minimum 5 tables), tous ne peuvent justifier auprès des communes d'un équipement à plein temps. Le club doit en effet être en capacité de maintenir une activité à la journée, soit en direction des établissements scolaires ou des centres de loisirs, soit auprès d'un public d'adultes disponibles en journée (retraités, non actifs...) ou encore d'association d'insertion, de centres spécialisés dans l'accueil de public en situation de handicap, etc. L'animation de ces séances nécessite un ou plusieurs animateurs sportifs diplômés qui encadrent les différents publics. Cela sous-entend que le club est en

capacité de créer et de pérenniser un ou plusieurs emplois ce qui ne peut-être que le cas de structures suffisamment importantes. On en revient à la problématique de la taille des clubs. Cependant la course à la licenciation n'est pas un projet sportif suffisant en soi. C'est pourtant parfois les fédérations elles-mêmes qui poussent les clubs sur cette voie en échange de «récompenses<sup>(29)</sup>» qui ne sont pas toujours à la mesure des conséquences d'une augmentation du nombre de licences en matière d'organisation. Difficile en effet pour un club de se développer sans diversifier ses sources de financement (mécénat...); sans réfléchir à son territoire d'intervention (intercommunalité); sans imaginer de nouvelles formes de promotion (animation du club, communication); sans développer une offre nouvelle d'activités qui répondent à la demande sociale (pratiques ludiques et conviviales, à faibles contraintes, de santé etc.); sans engager ses bénévoles et ses salariés éventuels sur de la formation et enfin sans adapter l'équipement en conséquence.

#### **Salle spécialisée «élitiste» et salle spécialisée «pour tous»**

Le modèle érigé aujourd'hui de la salle spécialisée monofonctionnelle (sport de compétition) comprenant parfois, mais pas toujours (coûts de construction calculés au plus juste) un espace de vie, généralement placé sous la responsabilité d'un club et limité aux adhérents et aux scolaires atteint ses limites. Il en va de même pour la salle polyvalente<sup>(30)</sup>. Car, dans la pratique, l'équipement spécialisé tend à exclure des publics, tandis que celui polyvalent en voulant répondre à tous, ne répond pleinement à aucun. Qui plus est, la salle spécialisée, telle que programmée aujourd'hui, rentre rarement dans les exigences de développement durable. Un exemple : une col-

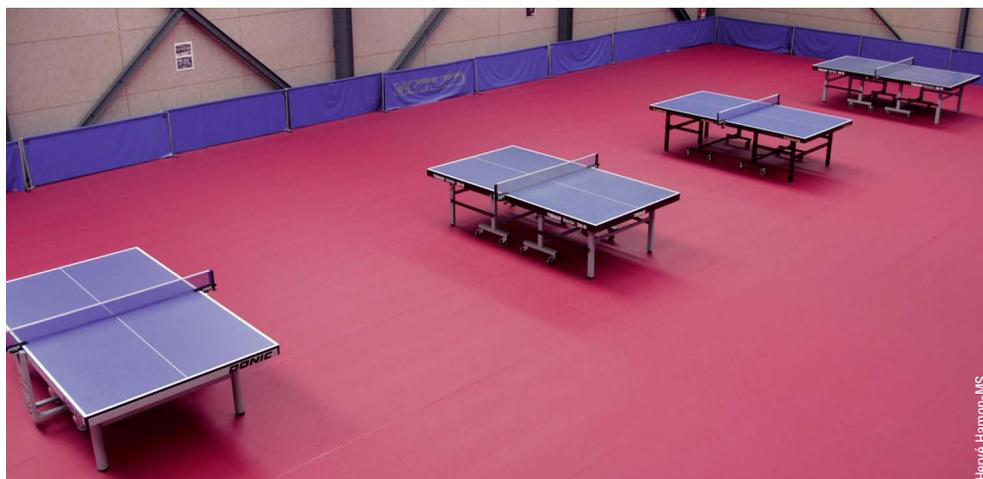
lectivité peut se retrouver à chauffer une grande salle spécialisée pouvant accueillir plus de 30 tables de ping-pong pour une poignée de vétérans qui viennent occuper 2 à 3 tables sur des créneaux laissés libres en journée.

Le tennis de table<sup>(31)</sup> s'il souhaite prendre en compte les nouvelles modalités de pratiques, être performant sur l'entraînement des compétiteurs et répondre aux enjeux en matière de développement durable doit réfléchir à un nouveau modèle d'équipement.

Les nombreux pratiquants extérieurs aux clubs n'ont pas accès aux salles spécialisées de tennis de table et pourtant ils représentent une demande sociale importante et constituent un potentiel de développement pour les clubs.

La discipline gagnerait à aller vers des salles spécialisées mais polyvalentes dans ces publics, au moins pour les plus grandes. Une salle où le club disposerait des espaces indispensables pour les entraînements, les compétitions, la vie au quotidien de ses adhérents, tout en offrant d'autres espaces, plus ouverts, partagés, permettant des pratiques plus libres, plus accessibles, à faibles contraintes. L'animation de ces espaces favoriserait le croisement des publics sur des temps forts : compétition mais aussi démonstrations, tournois originaux (ouverts à tous et/ou pour une cause particulière, festifs etc...). Ainsi, en tennis de table, on pourrait très bien imaginer des espaces où toutes les tables n'aient pas les dimensions habituelles (plus petites, tables en étoile, rondes...) et où les échanges seraient basés sur le spectaculaire, voire l'acrobatique. Les joueurs des catégories cadets ou juniors que les clubs ont bien du mal à fidéliser ou bien encore les féminines pourraient être attirées par des formes de jeux plus souples, plus esthétiques, moins conventionnelles.

***Concevoir des équipements innovants pour une diversité de pratiques et des pratiquants.***



Hervé Hamon-MS

(29) Quelques places pour un événement sportif, un kit de matériel (ballons, raquettes ou autres selon les disciplines) etc.

(30) Conférence des territoires. 9 juin 2011 - Nantes. *Éléments de sociologie et de prospective du sport*. G. Baslé.

(31) La fédération a élaboré un schéma directeur d'aménagement du territoire en salles spécifiques (2007-2012), en lien avec chaque comité régional. Il fixe les priorités pour les années à venir. En région Île-de-France, pas moins de 22 localisations de salles ont été identifiées, 14 en grande couronne et 8 en petite couronne.

## En conclusion, le tennis de table francilien

Pouvant se prévaloir de 33 500 licenciés, de plusieurs clubs de haut niveau et d'excellents joueurs de compétition, l'Île-de-France est sans conteste un territoire pongiste. Aujourd'hui, le comité régional connaît globalement un tassement quant à la progression de ses effectifs, comme la plupart des comités des autres régions françaises. Mais ce constat masque des situations très contrastées entre comités départementaux

franciliens. Le tennis de table est bien implanté sur quelques territoires (Yvelines, Val-de-Marne) alors que pour d'autres il l'est moins (Paris, Seine-Saint-Denis). Enfin, certains comités sont en progression (Seine-et-Marne...) alors que d'autres perdent des licenciés (Val-d'Oise...). Le développement de la discipline repose aujourd'hui sur un élargissement du profil de ses adhérents, l'émergence de nouvelles pratiques et enfin sur une nécessaire amélioration de l'offre en équipements spécifiques à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. ■



### La coupe du monde individuelle Liebherr messieurs

L'événement se déroulera pour la 5<sup>e</sup> fois en France et pour la seconde fois (2006) à Paris à la Halle Georges-Carpentier du 11 au 13 novembre 2011. La coupe avait attiré il y a 5 ans environ 12 000 spectateurs, répartis sur les trois jours.

Cette épreuve annuelle réunira les plus grands champions du tennis de table :

- Le vainqueur de l'édition 2010, le chinois Ma Lin ;
  - Le champion du monde 2011, le chinois Zhang Jike ;
  - Les 8 meilleurs joueurs du classement mondial dont un européen, l'Allemand Timo Boll, numéro 1 au classement mondial ;
  - Le champion de chacune des 6 unions continentales ;
- Deux joueurs bénéficiant d'une invitation de l'ITTF : le Francilien Adrien Mattenet et Christophe Legout (région Paca).

### Les championnats du monde à Bercy en 2013

Le Palais Omnisports de Paris-Bercy (POPB) accueillera de nouveau (précédemment en 2003) les championnats du Monde individuels mixtes de tennis de table qui ont lieu tous les deux ans. La coupe du Monde en 2011 à Paris, le Top 12 Européen à Villeurbanne en 2012 et de nouveau les mondiaux en mai 2013 à Paris : les grands événements pongistes se bousculent en France. C'est une volonté de la Fédération de faire revenir des manifestations internationales sur le territoire pour développer le tennis de table en France. Les collectivités se sont engagées au côté de la FFTT : l'État, mais aussi le Conseil Régional d'Île-de-France et la Ville de Paris représentés physiquement lors des mondiaux à Moscou par Francis Parry, vice-président chargé des Sports et par Jean Vuillermoz, adjoint aux sports de la capitale pour soutenir la candidature.

Les mondiaux organisés en 2003 également au POPB, avaient attiré sur les 8 jours de compétition 90 000 personnes. La volonté de la fédération est de faire de cet événement un succès populaire. La FFTT va donc organiser en amont de la compétition de nombreuses manifestations afin que ping-pong et tennis de table se rencontrent enfin.

#### REMERCIEMENTS

Cette note n'aurait pas été réalisée sans le soutien du comité de pilotage :  
Ligue Île-de-France de tennis de table :  
Evenelle Lepoittevin-Dubost,  
Bernard Mahé, Jean Claude Molet,  
Christian Paliere ;  
CESER : Patrick Sieradzki ;  
Conseil régional : Luc de Bezenac,  
Michaël Pouillard ; CROSIF : Jean Claude Molet ; DRJSCS : Christophe Bernard ;  
Fédération française de tennis de table :  
Nicolas Barbeau.